



ASSOCIATION « PONT du MOULIN de THORAME-HAUTE »  
Mairie de Thorame-Haute- 04170 Thorame-Haute

### Bulletin d'information. Mars 2022

Chers Adhérents,  
Chers Donateurs,  
Chers Amis,

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute, l'Association a traversé des moments très douloureux. Elle a été mise en pause par la force des événements. Mais grâce à la ténacité, à la passion des membres du bureau et de Monsieur Le Maire de Thorame-Haute, elle poursuit ses activités. Merci à eux.

Durant tout ce temps, il y a eu un manque de communication. Veuillez nous en excuser. Nous comptons sur votre compréhension.

Voici les dernières nouvelles :

#### **1- Changement de Président. :**

Suite au décès soudain du Président, Marc JAUNIAUX, le 22 juin 2020, une Assemblée Générale Extraordinaire a été organisée le 14/07/2021 qui a défini un nouveau bureau :

- Présidente : Mme Josette JAUNIAUX - LAURENT
- Vice-Président : M. Guillaume GILLET
- Trésorière : Mme Sylviane Illy
- Secrétaire : M. Charly GRAC
- Webmaster : M. Pierre JAUNIAUX
- Membres de droit : M. Thierry OTTO-BRUC, actuel Maire de Thorame-Haute.

Vous pouvez trouver toutes ces informations sur le site de l'Association,  
<http://thorame-haute-pont-du-moulin.fr/> / <http://www.pontdumoulin.fr/> en bas de la page « Accueil ».

#### **2- Travaux du Pont du Moulin de Thorame-Haute :**

Les travaux de terrassement pour organiser le chantier du Pont du Moulin de Thorame-Haute, ont débuté le 28 février 2022.

Après la réalisation de la plateforme suivra la pose de l'échafaudage. Les travaux de maçonnerie pourront ensuite commencer.

Nous vous tiendrons au courant de la suite des travaux.

### **3-Appel aux cotisations :**

N'oubliez pas de payer ou de renouveler votre cotisation pour l'année 2022, montant inchangé de 10€, en précisant lors de votre versement votre nom, adresse-mail et la mention :« cotisation 2022 » :

- Soit en faisant un virement bancaire sur le compte de l'Association :

Banque : La Banque Postale – Marseille  
Titulaire : Pont du Moulin de Thorame-Haute  
IBAN : FR84 2004 1010 0826 1564 8K02 926  
BIC : PSSTFRPPMAR

- Soit en envoyant un chèque libellé au nom de l'Association « Pont du Moulin de Thorame-Haute » à la Mairie – 04170 Thorame-Haute.

Toutes les informations nécessaires sont reprises sur notre site internet :

<http://thorame-haute-pont-du-moulin.fr/index.php/souscription/>

Nous vous en remercions.

### **4- Appel au don :**

Si vous voulez effectuer un don à l'Association, nous vous en remercions d'avance.

Merci de bien indiquer votre nom, adresse-mail et la mention « don » en références lors de votre versement sur le compte de l'Association références ci-dessus.

L'Association est considérée comme un « organisme d'intérêt général concourant à la mise en valeur du patrimoine culturel et architectural local ».

Elle délivre à ce titre des reçus fiscaux ouvrant droit à des déductions d'impôt (article 200 du Code général des impôts) pour les dons supérieurs à la cotisation de 10€ et à la demande des donateurs.

N'oubliez pas dans ce cas d'indiquer votre adresse E-mail !

Si vous avez fait un don en 2021 et n'avez pas reçu votre justificatif pour l'année 2021, veuillez contacter Mme Sylviane ILLY trésorière : [illy.sylviane@orange.fr](mailto:illy.sylviane@orange.fr) qui vous l'établira.

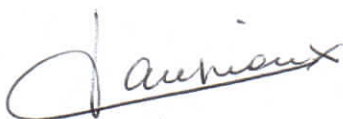
Un grand merci à tous les généreux donateurs.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail à :

[charly.grac@orange.fr](mailto:charly.grac@orange.fr) ou [josette@jauniaux.com](mailto:josette@jauniaux.com)

Sincèrement

Pour le comité



Josette JAUNIAUX-LAURENT  
Présidente